



# Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur « Notre objectif, c'est d'abord une orientation accompagnée »

## INTERVIEW

**La nouvelle plateforme Parcoursup ouvre demain. Certains lycéens de terminale craignent une année crash-test.**

C'est une année pionnière, où l'on met en place beaucoup de choses pour aider les lycéens : deux professeurs principaux pour les accompagner dans leur orientation, la possibilité de poser des questions par téléphone avec un numéro Vert, par Internet ou par chat, la mise en place d'accompagnements personnalisés, l'année de césure... Et ce sera une année sans tirage au sort !

**Pouvez-vous assurer qu'il n'y aura pas de bacheliers sur le carreau à la rentrée 2018 ?**

Nous allons ouvrir 22.000 places supplémentaires, notamment dans les filières en tension (par exemple, de nouvelles filières en Staps, à Vichy, Nîmes ou Bourges),

**« Le comité scientifique et éthique sera présidé par l'ancienne ministre Noëlle Lenoir »**

et redéployer les places jusqu'ici vacantes. Tout a donc été calibré pour limiter au maximum le nombre de ces filières à la rentrée 2018. Si au final il en reste, la commission d'accès à l'enseignement supérieur aura pour mission de proposer des formations au plus proche des vœux des bacheliers.

**Les attendus nationaux seront-ils précisés pour chaque formation ? Certains craignent que cela se transforme en critères sélectifs...**

Il n'y a aucune obligation de définir des attendus locaux, le cadrage national peut parfaitement suffire. Je rappelle que l'objectif des

attendus est de préciser le contenu des parcours et non d'ajouter des exigences. Les attendus locaux ne pourront pas être « *tel bac avec telle mention ou telle note dans telle matière* ». L'État y veillera et les licences ne refuseront aucun candidat, jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit remplie.

**Mais, dans les filières en tension, les universités classeront dorénavant les dossiers des candidats. Pourquoi refuser de parler de sélection ?**

Je n'ai pas de problème avec le mot sélection : 54 % des places offertes dans l'enseignement supérieur sont sélectives. Mais ce n'est absolument pas ce que nous voulons faire. Notre objectif est d'avoir plus de jeunes bien formés, et de préférence avec un emploi à la clé,

c'est donc d'abord une orientation accompagnée. Nous débloquons près de 1 milliard d'euros en cinq ans pour faire face à la croissance démographique, qui devrait durer jusqu'en 2021.

**Certains dénoncent une mise en concurrence des universités qui débouchera sur un accroissement des inégalités.**

C'est exactement l'inverse ! Nous voulons consolider l'université dans sa mission d'ascenseur social. Aujourd'hui, quand vous prenez des jeunes qui ont des baccalauréats différents et que vous les placez dans des filières identiques sans les accompagner, vous ne faites qu'accroître la sélection sociale. Au contraire, cette réforme prend en compte la diversité. Notre objectif est bien de donner plus à ceux qui en ont besoin, tout en permettant à chacun de choisir son rythme pour réussir. C'est aussi pour cela que je tiens à ce qu'on évalue l'impact du Plan étudiants sur la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur, à court et à long terme.

**Quel sera le rôle du comité d'éthique qui sera mis en place ?**

Le comité scientifique et éthique aura trois missions : s'assurer au quotidien du respect par la plateforme des principes juridiques et

éthiques qui la fondent, vérifier son bon fonctionnement et évaluer son impact pour proposer des améliorations. Il sera présidé par l'ancienne ministre et déontologue de l'Assemblée nationale Noëlle Lenoir et composé de personnalités venues de différents horizons : chercheurs de haut niveau, sociologues, économistes...

## PARCOURSUP : LES ÉTAPES CLÉS

**15 janvier** : ouverture de la plateforme sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr). Des tutoriels expliquent son fonctionnement.

**Du 22 janvier au 13 mars** : inscription et saisie des vœux par les lycéens. Dix maximum (mais il y a possibilité de vœux multiples), non classés.

**Jusqu'au 31 mars** : finalisation des dossiers et confirmation de chaque vœu par les lycéens.

**Du 22 mai au 21 septembre** : réponses des établissements (suspendues pendant les épreuves écrites du bac). Dès qu'un lycéen reçoit plusieurs réponses positives (« oui » ou « oui, si »), il doit accepter une de ces formations dans le délai imparti – une semaine jusqu'au 25 juin, puis trois jours jusqu'au 20 août, et enfin vingt-quatre heures – mais peut conserver ses autres vœux en attente.

**Du 26 juin au 21 septembre** : phase complémentaire pour les lycéens sans proposition d'admission. Après les résultats du bac, la commission d'accès à l'enseignement supérieur leur fait des propositions proches de leurs choix initiaux.

**Pourquoi avoir supprimé le classement des vœux par les lycéens ?**

Auparavant, il y avait des stratégies improbables et contre-productives de classement des vœux et, une fois validé, ce classement n'était plus modifiable. Or les lycéens changeaient souvent d'avis après, et ils étaient déçus. De plus, les établissements peuvent désormais répondre « oui » ou « oui, si » à une candidature. Il est compliqué pour un lycéen de hiérarchiser par avance ses vœux



sans savoir si on va lui demander une remise à niveau. Notre objectif est que 70 % des réponses tombent avant les épreuves écrites du bac.

**Et pourquoi limiter les vœux à dix ?**

L'an dernier, avec APB, les élèves avaient droit à 24 vœux, mais grâce aux vœux groupés dans certaines filières sélectives, on a vu des bacheliers émettre jusqu'à 134 vœux ! Clairement, cela pose des questions sur le processus d'orientation.

**Les universités vont avoir à examiner tous les dossiers.****Comment faire face à ce flux ?**

Nous avons débloqué 6 millions d'euros pour reconnaître le travail qui se fait partout pour préparer et mettre en œuvre la réforme. Et les universités disposeront d'outils informatiques d'aide à la décision, similaires à ce qu'elles utilisent déjà pour les IUT, qui permettent d'examiner les demandes selon une approche multicritère. Il y aura un système de quotas pour les élèves boursiers, et la situation des étudiants handicapés sera prise en compte.

**Cette année, les meilleurs lycéens auront sans doute des réponses positives à tous leurs vœux, mais la plupart des autres devront attendre. Cela ne risque-t-il pas d'être très anxiogène ?**

Attendre la réponse à un vœu a toujours existé dans le processus d'affectation post-bac : certains obtenaient leur vœu dès le début, d'autres devaient attendre longtemps. Ce qui change cette année, c'est que le bachelier aura un retour sur chacun de ses vœux, et qu'il les classera lui-même, au fur et à mesure des réponses, pour finalement conserver la formation qu'il veut vraiment. Pour qu'il soit informé en temps réel, nous mettrons en place un système d'alerte sur les portables. Les parents et les professeurs principaux pourront aussi les recevoir, ce qui leur permettra de rappeler aux élèves de répondre dans les délais impartis.

**Qu'attendez-vous de cette réforme ?**

C'est un projet politique fort porté par l'ensemble du gouvernement : accompagner notre jeunesse vers la réussite et mettre aussi la formation au service de la lutte contre le chômage. Nous devons répondre à l'exigence de ramener 1 million de jeunes vers l'emploi. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR  
PASCAL CEAUX ET MARIE QUENET